



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

membres des congrégations et collectivités religieuses

Question écrite n° 101212

Texte de la question

M. Philippe Cochet appelle l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur l'article 56 du projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2016 aux termes duquel « avant le 1er juillet 2016, le Gouvernement remet au Parlement un rapport sur les conditions de revalorisation du montant de la pension de retraite du régime des cultes ». Or il semblerait que ce rapport n'ait toujours pas été remis au Parlement. Il lui demande par conséquent de lui indiquer le sort qu'elle compte réserver à ce rapport, étant donné l'importance du sujet pour les personnels cultuels concernés.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Cochet](#)

Circonscription : Rhône (5^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 101212

Rubrique : Cultes

Ministère interrogé : Affaires sociales et santé

Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [13 décembre 2016](#), page 10180

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)